

Réf: Dossier N° 147154

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGRO GROUP SERVICES » en abrégé « AGS-SARL »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
ACADEMIE CITE MARINE PRES DE LA PAROISSE SAINTE JEANNE
D'ARC, Lot 1653, Ilot 166

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 27/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRO GROUP SERVICES » en abrégé « AGS-SARL »

Objet : CREATION DE PEPINIERE, CREATION, SUIVI ET GESTION D'EXPLOITATION AGRICOLE (INDUSTRIELLE, VIVRIERE, MARAICHERE ET ANIMAL), ACHAT ET TRANSPORT DE PRODUITS AGRICOLES, TRANSFORMATION DE MATIERES PREMIERES AGRICOLES, VENTE DE PRODUITS ET MATERIELS AGRICOLES , VENTE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES, FORMATION DES PLANTEURS ET MANOEUVRES AUX BONNES TECHNIQUES CULTURALES (BTC), DIVERS. ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES LES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
ACADEMIE CITE MARINE PRES DE LA PAROISSE SAINTE JEANNE
D'ARC, Lot 1653, Ilot 166

Dirigeant(s) : M GBALE ANGE-PAULIN (GÉRANT), M TELLA
VENANCE ARTHUR (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05605 du 06/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°49851/GTCA/RC/2022 du 06/10/2022

